

Opérateur de chantier en amiante sous-section 4

Durée :
14 h

lundi 18 décembre 2023
mardi 19 décembre 2023

Lieu :
BTP CFA 86
3 Rue de Chantejeau
86280 Saint-Benoît

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Adresse : CP/VILLE :

Tél (bureau/portable) : Adresse mail :

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : N°SIRET (14 chiffres) :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Chef d'entreprise non salarié Conjoint collaborateur Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Salarié Gérant salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de :

Demandeur d'emploi (n°identifiant) Autre (préciser.....)

Nom : Prénom : Date de naissance :

	Adhérent CAPEB 16-17-79-86	Non Adhérent CAPEB 16-17-79-86
Coût de la formation	530 € net de taxes par stagiaire	530 € net de taxes par stagiaire
Frais administratifs	60 € - Offerts dans le cadre du partenariat ARFAB/CAPEB	60 € net de taxes par stagiaire
Total à régler	530 € net de taxes par stagiaire	590 € net de taxes par stagiaire

Stagiaires non salariés

relevant du **FAFCEA Secteur Bâtiment** :

La formation peut être **partiellement financée par le FAFCEA** selon les critères de prise en charge.

Dans ce cas et après la formation, nous vous rembourserons par virement le montant du financement accordé par le FAFCEA

Stagiaires relevant de ConstructyS :

Pour le montage de votre dossier de financement, veuillez vous rapprocher de la CAPEB de votre département

Autres stagiaires : nous contacter

Inscription à renvoyer complétée à : ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

➤ **Avec le chèque de règlement global** +

Pour les Stagiaires Non Salariés

relevant du FAFCEA

- un extrait d'immatriculation D1 de moins de 1 an fourni par la Chambre de Métiers
- une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP)
- un RIB (pour le remboursement s'il y a lieu)

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Fait à

Signature et cachet de l'entreprise

Le



OPÉRATEUR DE CHANTIER EN AMIANTE SOUS-SECTION 4

Objectifs de formation

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous-section 4.
- Appliquer les moyens de prévention, les procédures et modes opératoires pour toute intervention sous-section 4 définis par l'encadrement.
- Participer à la démarche de prévention.

Programme détaillé

- Identifier les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé,
- Reconnaître les produits susceptibles de contenir de l'amiante (localisation, identification)
- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante,
- Connaître et respecter les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante,
- Identifier les principales exigences réglementaires : prévention du risque amiante, suivi médical, rôle des acteurs sécurité santé
- Mettre en application des méthodes de travail et des procédures opératoires sur la plateforme de formation
- Assimiler l'utilisation et les limites des équipements de protection
- Mettre en pratique les procédures de gestion des déchets
- Détecter les situations d'urgence ou anormales, et savoir mettre en application les conduites à tenir en alertant sa hiérarchie en cas de situation anormale.

✓ **Durée:** 2 jours – 14 heures

✓ **Public visé :**

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire

✓ **Pré-requis:**

- Maîtriser les savoirs de base, en français et mathématiques.
- Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012 modifié. En l'absence du certificat d'aptitude, le salarié ne pourra pas participer aux exercices pratiques et par conséquent, l'attestation de compétence ne pourra pas lui être délivrée.
- Se présenter avec ses EPI de base.

✓ **Animation :**

La formation est assurée par un formateur du BTP CFA 86, qualifié et expérimenté.

✓ **Moyens pédagogiques :**

- Plateaux techniques équipés de matériels professionnels. Des salles de formation adaptées aux enseignements théoriques. La mise en application pratique est réalisée sur des matériaux non amiantés.
- Mise œuvre de protection de surface, de confinement et utilisation des matériels
- Habillage et décontamination avec les équipements adaptés aux niveaux d'empoussièrement
- Nos formateurs sont issus du domaine professionnel du BTP. Ils sont à jour de leurs compétences en temps de formateur en amiante sous-section 4. Ce sont des professionnels de la formation continue et en apprentissage depuis plusieurs années.

✓ **Moyens techniques :**

- En présentiel
- Exposés, apports théoriques réglementaires et techniques, mise en situations pratiques sur la plateforme pédagogique.
- Organisation : partie théorique, 8 heures. Partie pratique, 6 heures.

✓ **Évaluation et sanction de la formation :**

- A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives (test de contrôle et grille d'observation individuelle des travaux pratiques), le stagiaire se verra délivrer une attestation de compétence de formation validant les acquis.
- **Fréquence du recyclage :** la formation de recyclage doit être validée dans un délai n'excédant pas 3 ans. Au-delà des 3 ans, le stagiaire devra repasser une formation préalable.